

BulletinFrancoPaix

UQÀM



CHAIRE **RAOUL-DANDURAND**
EN ÉTUDES STRATÉGIQUES ET DIPLOMATIQUES
Centre FrancoPaix

Vol. 5, n° 8

OCTOBRE 2020



Soudan : un an de transition entre espoir et crises

Par Anne-Laure Mahé

PAGE 2

Décryptage. Une autre présidentielle sous tension en Afrique de l'Ouest : le cas nigérien

PAGE 8

Nouvelles et annonces

PAGE 11

Soudan : un an de transition entre espoir et crises

Par Anne-Laure Mahé



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les alliances nouées au cours de la Révolution qui conduisit le 11 avril 2019 au départ d'Omar al-Bashir étaient de circonstance et non fondées sur une idéologie ou un projet politique commun.

Au cœur des débats actuels se trouvent deux questions : celle du rôle joué par l'armée dans la gestion de la transition et celle, plus large, de la définition de ce que devrait être le « nouveau Soudan » dont la transition doit dessiner les contours d'ici 2022, date prévue des premières élections démocratiques.

Si le gouvernement d'Abdallah Hamdok a été présenté comme technocratique, il ne se situe pas au-dessus ou en dehors du politique et des luttes d'intérêts et d'idées.

La signature d'accords de paix avec les divers groupes rebelles actifs au Soudan constituait la priorité du gouvernement, qui espérait les conclure durant les six premiers mois de son mandat, considérant la paix comme la première étape indispensable à la transformation politique du pays.

Ces accords et négociations soulignent notamment deux questions : dans quelle mesure le débat sur la relation entre État et religion peut-il être « résolu » de façon consensuelle, et dans quelle mesure est-ce pertinent de le faire avant la tenue d'élections démocratiques ?

La société soudanaise et les organisations dites de la société civile restent mobilisées et mobilisables, contribuant aux débats d'idées, à la surveillance des actions du gouvernement et à faire remonter aux institutions les demandes de la population.

Ces mobilisations ont lieu parfois dans des espaces marqués par le conflit et par une répression d'une violence particulièrement élevée.

Anne-Laure Mahé

Chercheuse Afrique de l'Est

Institut de recherche stratégique
de l'École militaire, France

anne-laure.mahe@irsem.fr



Photo de couverture : des manifestant·e·s soudanais·e·s descendent dans la rue le 21 octobre 2020 à Khartoum et dans les villes voisines pour protester contre l'aggravation de la crise économique, et pour demander justice pour les personnes tuées lors des manifestations qui ont renversé le président Omar al-Bashir. Les manifestations ont eu lieu à l'appel de la Sudanese Professionals Association, une alliance syndicale qui a été le fer de lance des protestations contre al-Bashir.

Le gouvernement de transition soudanais fêta en septembre 2020 une première année d'existence marquée par des avancées significatives, telles que la signature d'un accord de paix avec plusieurs groupes rebelles le 3 octobre 2020, mais également par de multiples tensions entre les forces politiques participant à cette transition. Les alliances nouées au cours de la Révolution¹ qui conduisit le 11 avril 2019 au départ d'Omar al-Bashir² étaient en effet de circonstance et non fondées sur une idéologie ou un projet politique commun allant au-delà du renversement de l'*Inqaz*³.

Au cœur des débats actuels se trouvent deux questions : celle du rôle joué par l'armée dans la gestion de la transition et celle, plus large, de la définition de ce que devrait être le « nouveau Soudan⁴ » dont la transition doit dessiner les contours d'ici 2022, date prévue des premières élections démocratiques. Dans ce contexte politique complexe, auquel s'ajoute une économie toujours exsangue, la pandémie de COVID-19, et la mobilisation continue de forces contre-révolutionnaires, le bilan du gouvernement transitionnel dirigé par Abdallah Hamdok ne peut être que mitigé.

Une coalition de circonstance sous tension

Après le départ du président al-Bashir et la mise en place d'un Conseil militaire de transition (CMT) à la tête du pays, les forces contestataires réunies au sein d'une même organisation, les Forces pour la liberté et le changement (FLC⁵), ont appelé à la formation d'un gouvernement non seulement civil, mais surtout technocratique. Cette caractéristique est pensée comme le gage de la compétence

nécessaire pour faire notamment face à la crise économique. Or, le gouvernement de transition se trouve depuis le début structuré dans sa composition et contraint dans son action par les logiques partisans. Le choix des personnalités nommées aux différents postes ministériels a été fait par Abdallah Hamdok à partir de listes constituées par les FLC en veillant non seulement à nommer des individus aux compétences reconnues, mais également à assurer un équilibre entre partis politiques et régions du Soudan. Le premier ministre avait ainsi expliqué au début du mois de septembre 2019 que la formation du gouvernement avait pris du retard, car les femmes et les régions périphériques étaient sous-représentées dans les listes proposées par les FLC⁶. L'un des enjeux de cette formule officieuse de partage du pouvoir est bien entendu qu'après trente ans de régime autoritaire, il n'existe aucune donnée récente pour déterminer le poids réel des différents partis au sein de la population.

Cet enjeu est devenu particulièrement saillant au cours du processus de nomination des gouverneur-e-s des États fédérés. Le parti Oumma, l'une des principales organisations d'opposition, d'orientation conservatrice⁷, s'est ainsi basé sur les résultats des dernières élections démocratiques pour réclamer la direction de neuf États. Or, celles-ci ont eu lieu en 1986 : le paysage politique soudanais a évolué depuis et le fait que ce parti soit encore la première force du pays⁸ ne peut être considéré comme une certitude. Le gouvernement ne lui accorda donc finalement que six sièges, préférant confier davantage de postes aux partis de gauche ayant participé à la révolution. En réponse, le parti Oumma appela ses membres à refuser leur nomination⁹. Les relations avec le gouvernement se sont davantage détériorées avec le renvoi du ministre des Finances Ibrahim al-Badawi, rattaché au parti, en juillet 2020. Mais c'est également une rivalité avec le

Parti communiste soudanais – dont le premier ministre fut proche dans sa jeunesse – qui se joue ici, ces organisations n'ayant pas la même vision pour le Soudan de l'après al-Bashir. La place de l'Islam est particulièrement discutée, car elle est vue par l'Oumma comme un élément central de la culture et donc de l'État-nation soudanais.

Par ailleurs, le maintien des équilibres partisans au sein des institutions peut parfois entrer en collision avec le désir de donner voix à la volonté des habitant-e-s des diverses régions. Comme les membres du gouvernement, les gouverneur-e-s ont été choisi-e-s à partir de listes établies par les FLC, normalement à l'issue d'un processus de concertation locale, mais des manifestations ont eu lieu dans certaines régions pour protester contre la nomination de personnalités perçues soit comme liées à l'ancien régime, soit comme n'ayant pas été choisies par les acteurs locaux de la révolution. Dans la province de Kassala à l'est du pays, où des affrontements ont lieu depuis plusieurs mois sur la base d'affiliations tribales, entre des populations Beni Amer et Nuba, la nomination du gouverneur a été utilisée par certains acteurs pour alimenter les violences. Ainsi, si le gouvernement d'Abdallah Hamdok a été présenté comme un gouvernement de technocrates, il ne se situe pas au-dessus ou en dehors du politique et des luttes d'intérêts et d'idées.

Enfin, à ces luttes internes au FLC et entre les organisations politiques et le gouvernement se superpose le clivage entre civils et militaires. Le rôle de ces derniers dans la transition reste un enjeu majeur, car il suscite la critique de nombreux-euses Soudanais-e-s, érodant la confiance envers les nouvelles institutions et leur capacité à mener une transition véritablement démocratique. Après avoir pris le pouvoir et mis en place le CMT, les militaires sont parvenus à conserver un rôle central au sein des institutions de transition avec la mise

”

« L'un des enjeux de cette formule officieuse de partage du pouvoir est qu'après trente ans de régime autoritaire, il n'existe aucune donnée récente pour déterminer le poids réel des différents partis au sein de la population. »

en place d'un Conseil souverain (CS) siégeant en parallèle au gouvernement. Ils en occupent la moitié des sièges et en ont actuellement la direction avec le général Abdel Fattah al-Burhan¹⁰. Le rôle exact de cette institution et ses rapports avec le gouvernement sont régulièrement questionnés par la Sudanese Professionals Association (SPA) et le Parti communiste. Le CS a entre autres le pouvoir de nommer le premier ministre, de confirmer la nomination des gouverneur·e·s, et de ratifier les accords internationaux. Cette situation alimente les rumeurs sur qui dirige réellement le Soudan, une partie des élites et de la population considérant que le premier ministre se plie aux exigences d'un appareil sécuritaire qui n'a pas été totalement purgé et possède en outre d'importantes ressources économiques¹¹. La présence de Mohammed Hamdan Danglo, dit Himeidti, au sein du CS et au cours des négociations de paix contribue à alimenter les questionnements sur la profondeur des changements à l'œuvre depuis la chute d'al-Bashir. Himeidti dirige en effet les Rapid Support Forces, une milice paramilitaire - maintenant formellement intégrée à l'armée - créée en 2013 et qui était en réalité une réorganisation des milices Janjaweed dont il avait la tête. Elles avaient combattu pour le compte du gouvernement durant la guerre civile au Darfour (2003-2011). Himeidti a donc été un proche de l'ancien président et bien qu'il se soit retourné contre lui en avril 2019, il est accusé d'avoir orchestré le sanglant démantèlement du *sit-in* de Khartoum le 3 juin 2019¹². Cet épisode fait l'objet d'une commission d'enquête aux moyens humains et matériels limités. Il semble, dans tous les cas, peu probable que Himeidti soit inquiet à ce propos ou pour les exactions

commises au Darfour, tant qu'il se trouvera au sommet de l'État. La présence continue des militaires au sommet de l'État suscite donc des doutes quant à la capacité du gouvernement de mettre en place un processus de justice transitionnelle qui ne se contente pas de condamner quelques personnalités connues de l'ancien régime.

De fragiles avancées en matière de paix

La signature d'accords de paix avec les divers groupes rebelles actifs au Soudan constituait la priorité du gouvernement, qui espérait les conclure durant les six premiers mois de son mandat, considérant la paix comme la première étape indispensable à la transformation politique du pays. Les groupes rebelles sont en effet issus de régions périphériques qui ont été marginalisées par les régimes qui se sont succédé après l'indépendance en 1956¹³, la majeure partie des élites politiques et commerciales étant issues des régions riveraines¹⁴. Certains segments de populations issues des périphéries ont certes pu être intégrés aux réseaux du pouvoir, en particulier par le mouvement islamiste qui organisa le coup d'État de 1989¹⁵, et certains espaces hors des régions riveraines ont bénéficié de financements importants, à l'instar de Port Soudan. Cependant, la marginalisation constituait une politique pensée comme telle par le régime d'Omar al-Bashir : dans les années 1990, le ministre Abdelrahim Hamdi avait ainsi imaginé un triangle reliant El Obeid, Dongola et Sennar, soit des zones à une journée

de voiture de Khartoum, et proposé d'y concentrer les investissements en arguant du fait que le soutien et le contrôle de ces zones suffiraient au maintien du régime. Faire la paix avec les groupes rebelles et leur donner une place au sein des institutions politiques de la transition constitue dès lors un moyen de garantir une transition inclusive prenant en compte les intérêts et demandes spécifiques de populations ayant une expérience distincte des modes de gouvernement et de la violence politique de l'ancien régime¹⁶.

Les négociations ont été divisées en volets régionaux, dont les principaux étaient les zones du Darfour, du Sud Kordofan et du Nil Bleu. Pour le premier volet, les principaux groupes rebelles étaient le Sudan Liberation Movement (SLM) dirigé par Minni Minnawi (SLM-MM), le Justice and Equality Movement (JEM) et la faction du SLM dirigée par Abdelwahid al-Nour (SLM-AW). Pour le second, il s'agissait de deux factions du Sudan People's Liberation Movement-North (SPLM-N¹⁷), l'une emmenée par Malik Agar et l'autre par Abdelaziz al-Hilu (le SPLM-N al-Hilu). Signé le 31 août 2020¹⁸ entre le gouvernement du Soudan, le SLM-MM, le JEM et la faction de Malik Agar, l'accord de Juba entérine une formule de partage du pouvoir, avec l'attribution de trois sièges au sein du CS, de cinq postes ministériels et de 75 sièges au futur Conseil législatif pour les mouvements rebelles. L'accord de paix engage les parties sur la nomination de 40% de femmes à tous les niveaux de pouvoir, en continuité avec les promesses initiales du gouvernement de transition. Étant donné la composition essentiellement masculine des groupes rebelles, leur contribution au respect de ce quota



Des manifestant·e·s de la Révolution soudanaise, la veille du départ d'Omar al-Bashir, le 10 avril 2019.



« La capacité de la population à se mobiliser et à faire entendre les divers points de vue « par le bas » peuvent certainement jouer un rôle important dans la conduite de ces débats. »

peut poser un défi. Il faut d'ailleurs rappeler que malgré l'engagement du gouvernement et en particulier du premier ministre, le bilan concernant la présence des femmes au sein des instances du pouvoir laisse largement à désirer. Par exemple, seules deux gouverneures sur 18 sont des femmes, ce qui a suscité les critiques de la SPA et des organisations de défense des droits des femmes.

L'un des défis de la mise en œuvre de l'accord de Juba reste la présence de groupes ne l'ayant pas signé et pouvant agir comme des spoilers, ces acteurs qui utilisent la violence pour entraver des processus de paix dont ils se considèrent exclus ou qu'ils perçoivent comme menaçant leur pouvoir, leur conception du monde et leurs intérêts¹⁹. Il s'agit premièrement du SLM-AW, qui contrôle la zone du Jebel Mara au Darfour et a refusé de participer aux négociations tant que les militaires restaient au pouvoir, et deuxièmement de la faction du SPLM-N dirigée par Abdelaziz al-Hilu. Celui-ci possède encore des capacités militaires et un soutien non négligeable auprès des populations du Sud Kordofan. Il a quant à lui participé au processus, mais n'a pas signé l'accord final. Outre le rôle de l'armée, un point majeur de contention pour cette organisation est la séparation de la religion et de l'État et la possibilité, en cas de refus d'établir cette norme, de mettre en œuvre un référendum d'autodétermination pour les régions du sud du pays. Ce sont donc encore une fois des enjeux idéologiques liés à la conception du « nouveau Soudan » qui dessinent une ligne de clivage. Le mouvement a cependant été particulièrement courtisé par le gouvernement : en janvier 2020, Abdallah Hamdok réalisait par exemple une visite hautement symbolique dans son fief de Kauda. Alors que ce sont les militaires qui ont pris en main les négociations de paix à Juba, il a entretenu avec Abdelaziz al-Hilu un canal de négociations parallèles qui a porté ses fruits avec la signature le 3 septembre à Addis Abeba d'un accord de principe. Il y est stipulé qu'un État démocratique doit être établi et que cela nécessite une constitution basée sur le principe de séparation

de la religion et de l'État, en l'absence de quoi le droit à l'autodétermination doit être respecté²⁰. Des négociations informelles sur ces sujets doivent être menées afin de développer une interprétation commune de ces enjeux, car l'idée de séparation de la religion et de l'État peut être mise en œuvre de diverses manières. Cet accord a été salué par plusieurs partis politiques situés à gauche de l'échiquier politique ainsi que par la SPA et, malgré les rumeurs sur l'opposition des militaires²¹, ces derniers ont affirmé leur soutien à cette initiative. Deux questions se posent cependant : dans quelle mesure le débat sur la relation entre État et religion peut-il être « résolu » de façon consensuelle, et dans quelle mesure est-ce pertinent de le faire avant la tenue d'élections démocratiques ?

Une population toujours mobilisée et mobilisable

La capacité de la population à se mobiliser et à faire entendre les divers points de vue « par le bas » peuvent certainement jouer un rôle important dans la conduite de ces débats. Il convient en effet de souligner combien la société soudanaise et les organisations dites de la société civile restent mobilisées et mobilisables depuis 2018. En premier lieu, certains comités de résistance mis en place au niveau des quartiers, à Khartoum et dans nombre d'autres villes, restent actifs en organisant événements et manifestations, contribuant aux débats d'idées, à la surveillance des actions du gouvernement et à faire remonter aux institutions les demandes de la population. Par exemple, en août 2020, une coordination des Comités de résistance de la ville de Zalingei, capitale du Darfour du Centre, a remis au nouveau gouverneur une liste de demandes incluant le transfert à La

Haye des personnalités poursuivies par la CPI, le renvoi de fonctionnaires affiliés à l'ancien régime ou encore la mise en œuvre de services publics de base²². Des demandes similaires ont été faites dans plusieurs régions, souvent à travers l'organisation de *sit-in* évoquant le modèle de Khartoum²³. L'un des plus caractéristiques fut celui de Nierteti, petite ville du Darfour du Centre. Maintenu pendant un peu plus de deux semaines, ce *sit-in* avait pour but central de protester contre l'insécurité dans la région. Des événements en solidarité furent organisés à Khartoum par les Comités de résistance, durant lesquels furent prononcés des slogans faisant écho à ceux des manifestations de 2019 : « nous sommes tous le Darfour ». L'événement trouva un tel écho qu'une délégation gouvernementale fit le déplacement à Nierteti et que plusieurs mesures furent annoncées, dont la création d'un tribunal public et la nomination de trois procureurs afin de renforcer l'État de droit dans cette région²⁴. Cet exemple, en démontrant l'efficacité de ce mode de mobilisation, contribua à la multiplication des *sit-in* dans toutes les régions du pays²⁵.

Ces mobilisations ont lieu parfois dans des espaces marqués par le conflit et une répression d'une violence particulièrement élevée²⁶. Elles sont mises en œuvre par des déplacés internes s'organisant au sein des camps de réfugiés. Cela démontre la nécessité de ne pas penser uniquement ces populations à travers le prisme de leur statut de victime ou d'une absence de capacité d'action. L'existence de ces *sit-in*, même s'ils sont périodiquement réprimés, apporte la preuve d'une volonté continue de saisir l'espace et la parole publics, de perpétuer les pratiques et les opportunités ouvertes durant la période révolutionnaire. Quel que soit l'avenir de la transition au Soudan, il s'agit d'évolutions qui influenceront les façons de faire des opposant·e·s et du futur pouvoir, y compris dans le scénario d'une restauration autoritaire qui n'est en effet jamais le simple « rétablissement du *statu quo ex ante*²⁷ ».

Les mobilisations constantes des organisations de la « société civile » peuvent être vues positivement comme le signe d'une vitalité du débat public et politique qui constitue un pilier fondamental pour toute transition se voulant démocratique, même si cette capacité de mobilisation se retrouve également parmi les forces contre-révolutionnaires²⁸. Toutes ces actions menées à un niveau très local nous invitent également à ne pas considérer l'espace de la transition politique comme étant essentiellement celui des capitales et des corridors des institutions nationales. Celle-ci se joue au quotidien dans le développement de pratiques et de sociabilités, dans la poursuite de réformes aux apparences parfois triviales, et surtout dans les rapports de pouvoir qui se (trans)forment entre les acteurs des mobilisations et les nouveaux dirigeants locaux et nationaux.

Conclusion

Les exemples des États touchés par la troisième vague de démocratisation ainsi que, plus récemment, par les « printemps arabes », nous ont amenés à penser les transitions politiques comme des moments caractérisés par l'incertitude et l'indétermination, mais également à considérer les transformations politiques et sociales sur le long terme, au-delà des limites formelles mises en place par les acteurs politiques. Le démantèlement d'un régime ne saurait se faire en quelques années. Notamment lorsque celui-ci a duré trente ans, et parce qu'il portait un projet civilisationnel²⁹ s'est largement investi dans l'ingénierie sociale. Aux processus de paix, aux débats sur la justice transitionnelle et à la normalisation des relations extérieures se superposent un vaste chantier de réforme de la loi et des normes régissant les comportements de ceux qui l'appliquent : police, tribunaux et système pénitentiaire. La récente arrestation et condamnation de jeunes artistes pour trouble à l'ordre public, alors même que les lois régissant ce délit sont censées avoir été abrogées, rappellent l'importance de ce chantier. Car c'est à travers cette répression que se donne à voir la reproduction de pratiques quotidiennes de gouvernement au-delà de la temporalité de l'*Inqaz* lui-même³⁰, et donc à travers leur abrogation que se produit non pas un changement dans le régime, mais bien un changement de régime.

¹ Selon le terme utilisé par les Soudanais-e-s, qui désigne la période de mobilisation de masse débutant en décembre 2018 et se terminant avec le renversement du président. La manifestation contre la hausse du prix du pain organisée le 19 décembre à Atbara, dans le nord-est du pays, lors de laquelle les manifestants incendièrent les locaux du parti au pouvoir est considérée par beaucoup comme le point de départ de la Révolution. La mobilisation se répandit rapidement dans tout le pays et à toutes les franges de la population. Les revendications vont bien au-delà des conditions matérielles : c'est en effet la fin du régime qui est réclamée avec le slogan « *Tasgut bas* ! » (« La chute, rien d'autre ! »). Une alliance entre l'armée, les services de renseignement et la principale milice paramilitaire – les Rapid Support Forces –, formée sous la pression de la rue, démit Omar al-Bashir de ses fonctions. Les militaires ont très vite pris la tête de l'État, écartant les services de renseignement et leur puissant dirigeant, et mettant en place un Conseil militaire de transition (CMT).

² À la tête du régime islamiste et militaire qui gouverna le Soudan durant trente ans.

³ Le terme signifie « salut » et est utilisé pour désigner le régime.

⁴ L'expression « nouveau Soudan » trouve son origine dans la pensée de John Garang, le leader historique du Sudan People's Liberation Movement, le groupe rebelle sudiste qui s'opposa à Khartoum de 1986 à 2005. Ce nouveau Soudan était pensé comme démocratique, laïc et pluriel, reconnaissant la diversité culturelle, religieuse et ethnique du pays. Si, suite à la signature des accords de paix avec la rébellion en 2005 et à l'indépendance du Soudan du Sud, ce discours est devenu moins présent sur la scène politique, la transition en cours a conduit à sa résurgence.

⁵ S'y retrouvent différents partis d'opposition, des organisations de la société civile, ainsi que la Sudanese Professionals Association (SPA). Cette dernière regroupe plusieurs syndicats d'opposition et a joué un rôle important dans l'organisation des manifestations.

⁶ Mahé, Anne-Laure (2019) : « Soudan : après la chute d'Omar el-Béchir, les défis de la transition », *Politique étrangère*, Hiver, n° 4, p. 110

⁷ Le parti Oumma est l'un des plus anciens partis politiques du Soudan, né au XIX^{ème} siècle, il est fondé à partir d'une confrérie soufie, la mahadiyya, et dirigé par la famille qui est à la tête de cette confrérie, les al-Mahdi.

⁸ Rappelons que lors des élections de 1986, ce sont les islamistes qui devinrent la troisième force du pays. Ces derniers allaient organiser ensuite le coup d'état de 1989.

⁹ *Sudan Tribune*, (23 juillet 2020) : « [Umma party rejects Sudan's new governors](#) ».

¹⁰ Il est prévu que la direction passe aux civils après 21 mois.

¹¹ L'armée et les services secrets ont joué un rôle croissant dans l'économie durant l'*Inqaz*, ayant la direction de plusieurs entreprises importantes. Abdel Fattah al-Burhan a réitéré récemment que l'armée était prête à céder le contrôle de ses entreprises au gouvernement civil, tout en attribuant les critiques du rôle économique de l'armée à des dissensions partisans et à l'absence de vision économique de la part des pouvoirs publics. Il contribue ce faisant à alimenter un discours de délégitimation du gouvernement civil et de renforcement de l'image de l'armée comme une institution solide, fidèle à la Révolution, et capable d'agir. *Sudan Tribune* (23 août 2020) : « [Al-Burhan reiterates readiness to put army's economic establishments under government control](#) ».

¹² Le 6 avril 2019, jour anniversaire de la révolution de 1985, les manifestants investissent les rues avoisinant le quartier général des forces armées à Khartoum et y organisent un *sit-in* qui devient rapidement le cœur de la révolution et un espace où se débat et se construit le « nouveau Soudan », avec l'arrivée de convois de manifestants venus de régions plus ou moins lointaines et la mise en place de sections dédiées, par exemple, à diffuser l'information sur la guerre du Darfour et les violences subies par les populations et souvent ignorées par les habitants du centre. Son démantèlement aurait fait une centaine de morts.

¹³ Sur cette question et une vision nuancée de cette marginalisation voir Chevrillon-Guibert, Raphaëlle (2013) : *Des commerçants au cœur de l'expérience islamiste au Soudan: rapports de / au pouvoir et recompositions des communautés darfouriennes zaghawa à l'aune des alliances du mouvement islamique soudanais (1950-2011)*, Thèse de doctorat, Université d'Auvergne ; Mahé, Anne-Laure (2020) : « La fabrique locale de

l'autoritarisme soudanais: singularités et banalités de la domination au Nord Kordofan », *Politique africaine*, 158(2), pp. 57-79.

¹⁴ Le terme fait ici référence aux régions riveraines de la vallée du Nil au nord et au sud de Khartoum dont proviennent historiquement la majeure partie des élites soudanaises qui domine politiquement, économiquement et culturellement le reste du pays.

¹⁵ C'est notamment le cas des élites commerciales darfouriennes. Chevrillon-Guibert, Raphaëlle (2013). Op. cit.

¹⁶ Bien entendu, un problème central se pose dans cette perspective : celle de la représentativité des groupes rebelles. Nous n'avons cependant pas de données à ce sujet pour juger de leur assise sociale. Sur le sujet de la violence politique sous l'*Inqaz*, de ses formes et de ses variations, voir Deshayes, Clément et Mahé, Anne-Laure (à venir) : « Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés. Répression et violence structurelle au Soudan », *Pôle Sud*.

¹⁷ Le SPLM-N est une partie du SPLM qui est restée combattre au Soudan après l'indépendance du Sud en 2011.

¹⁸ La signature de l'accord final a eu lieu le 3 octobre.

¹⁹ Stedman, Stephen John (1997) : « Spoiler Problems in Peace Processes », *International Security* 22(2), pp. 5-53

²⁰ *Radio Dabanga* (4 septembre 2020) : « [Sudan govt, SPLM-N El-Hilu agreement in Addis-Ababa-rebels to retain arms](#) ».

²¹ Opposition qui pourrait s'expliquer à la fois par des orientations idéologiques et par une volonté de garder la main sur le dossier de la paix dont les militaires étaient censés avoir la charge. Cette initiative du premier ministre peut en effet être vue comme empiétant sur ce domaine réservé.

²² *Radio Dabanga* (13 août 2020) : « [Central Darfour resistance committees present memo of demands to Wali](#) ».

²³ *Radio Dabanga* (25 août 2020) : « [Sudan's resistance committees show unity against corruption](#) » ; *Radio Dabanga* (30 août 2020) : « [South Kordofan Wali accedes to most sit-in demands](#) ».

²⁴ *Radio Dabanga* (7 juillet 2020) : « [Govt delegation, Central Darfur protestors reach agreement](#) ».

²⁵ *Radio Dabanga* (16 juillet 2020) : « [Niertiti sit-in lifted, other protest vigil continue in Sudan](#) ».

²⁶ Ce fut le cas également durant la Révolution, où tandis que le *sit-in* de Khartoum suivait son cours, d'autres actions du même type était violemment réprimées au Darfour.

²⁷ Allal, Amin et Vannetzel, Marie (2017) : « Des lendemains qui déchantent? Pour une sociologie des moments de restauration », *Politique africaine*, n° 2, p. 5.

²⁸ Des acteurs proches de l'ancien régime se réorganisent pour retrouver une place dans le débat public et des manifestations défendant le projet islamiste ont ponctuellement lieu.

²⁹ Ce projet visait à islamiser l'État, la société dans son ensemble et les individus en particulier. Sur ce sujet, voir Salomon, Noah (2016) : *For love of the prophet: An ethnography of Sudan's Islamic state*, Princeton University Press.

³⁰ Deux artistes ont eu les cheveux rasés de force, ce qui évoque les campagnes de tontes que pratiquait la police sous l'*Inqaz*. Celles-ci visaient notamment les jeunes des quartier populaires adoptant des coupes de cheveux inspirées des stars du football européennes et considérées comme contraires aux « bonnes mœurs ». Deshayes, Clément (2019) : *Lutter en ville au Soudan, Ethnographie politique de deux mouvements de contestation : Girifna et Sudan Change Now*, Thèse de doctorat, Université Paris 8 Vincennes - Saint Denis, p. 329.

Une autre présidentielle sous tension en Afrique de l'Ouest : le cas nigérien

Par Tatiana Smirnova

Tatiana Smirnova

Chercheure postdoctorale

Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix

taniyasmirnova@yahoo.fr

Le 27 décembre 2020, le Niger se lancera dans l'élection d'un nouveau président, avec un éventuel second tour le 21 février 2021. Le président actuel, Mahamadou Issoufou, a promis de ne pas se représenter, car il s'agit de son second et dernier mandat constitutionnel (2016-2021). L'élection s'annonce disputée entre le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-Tarayya) au pouvoir actuellement et un candidat principal de l'opposition dont l'identité constitue une question controversée. La question du leadership de l'opposition, si elle n'est pas résolue de manière consensuelle, a le potentiel de perturber l'élection présidentielle, mais aussi les élections locales reportées plusieurs fois depuis 2016¹.

Suspense de la Cour constitutionnelle

La candidature de Hama Amadou du parti Moden Fa Lumana, considéré comme le leader de l'opposition, risque de ne pas être validée par la Cour constitutionnelle. Le suspense sera levé le 1^{er} décembre, date à laquelle la

Cour est censée terminer la procédure et annoncer sa décision selon l'article 135 du Code électoral. Ce dernier stipule que « les individus condamnés définitivement pour délit à une peine d'emprisonnement ferme égale ou supérieure à un (1) an et non réhabilités » (article 8) ne peuvent être inscrits sur la liste électorale². En effet, Hama Amadou, alors en exil, a été condamné par contumace en mars 2017 à un an de prison ferme à cause de son implication présumée dans une affaire de « supposition d'enfants³ ». À son retour au Niger en novembre 2019, il a été arrêté et placé en détention jusqu'à sa libération en mars 2020 dans le cadre de la grâce présidentielle accordée en raison de la pandémie de COVID-19. Il s'est ensuite investi dans la préparation de sa campagne électorale en vue de l'élection présidentielle alors que son parti est en train de traverser de fortes tensions internes. Ces divisions risquent également de porter préjudice à la validation de sa candidature par la Cour constitutionnelle.

Opposition fragilisée

Le 19 septembre 2020, deux congrès du parti Moden Fa Lumana ont été tenus de manière parallèle dans la ville de Dosso. À l'issue d'un rassemblement organisé par les militants de Hama Amadou, celui-ci a été investi au titre de candidat officiel du parti. Au même moment, Noma Oumarou, a organisé une autre réunion pour être désigné en tant que

président du même parti. Par une décision de justice le 29 septembre, il lui a été interdit d'utiliser des attributs du parti⁴, mais par décision du ministère de l'Intérieur le 23 octobre, les assises de Noma Oumarou ont été reconnues conformes au statut du parti. Ainsi, à quelques semaines de la décision de la Cour constitutionnelle, le parti Lumana traverse une période extrêmement difficile. Cette crise peut compromettre la légalité de la candidature d'Hama Amadou, tout comme sa condamnation judiciaire susmentionnée.

Dans le scénario où la candidature d'Hama Amadou n'est pas validée, il est possible que ses partisans manifestent contre cette décision. Cela peut avoir des incidences sur le déroulement des élections. Lorsqu'en 2016 Hama Amadou fut contraint de mener sa campagne présidentielle depuis la prison, les mobilisations de ses partisans n'ont pas eu un impact significatif. Néanmoins, le contexte des élections de 2020 est différent.

Possibilité de perturbations sociales liées aux élections

Les événements récents (inondations catastrophiques et scandale lié au détournement des fonds du ministère de la Défense) ont contribué à exacerber des frustrations dont l'expression populaire est difficile à prévoir. À ces facteurs de fragilité s'ajoute un autre,

”

« Les tensions autour de questions identitaires peuvent s'avérer dangereuses pour la cohésion sociale dans le pays. »

encore plus perturbant, car il renvoie à la définition de la nationalité nigérienne. Face à la probabilité de rejet de sa candidature par la Cour, Hama Amadou évoque l'article 47 de la Constitution qui pose deux conditions : il faut être nigérien(ne) « de nationalité d'origine » et jouir de ses « droits civils et politiques ». En effet, selon lui, au moment de son jugement en 2017, il n'a pas été privé de ses droits⁵. Ce même article de la Constitution est également utilisé par l'opposition contre le candidat du PNDS, Mohamed Bazoum, afin de contester ses origines nigériennes⁶. De manière générale, les tensions autour de questions identitaires peuvent s'avérer dangereuses pour la cohésion sociale dans le pays et accentuer les fractures qui, associées à d'autres facteurs de déstabilisation, peuvent potentiellement perturber le déroulement des élections.

Contestation de la légitimité des institutions par l'opposition

D'ailleurs, la légitimité même des institutions organisant les élections est également remise en question par l'opposition, réunie dans une coalition de 18 partis politiques, créée le 2 septembre 2020. La Coalition pour une alternance politique 20-21 (CAP 20-21) revendique la révision du Code électoral, rejette les résultats de l'audit du fichier électoral biométrique, conteste la composition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et de la Cour constitutionnelle, évoquant leurs impartialité et complaisance avec le parti au pouvoir⁷. En 2016, les partis d'opposition réunis dans la Coalition pour l'alternance - 2016 (COPA-2016) ont boycotté le 2^{ème} tour de l'élection, alors qu'Hama Amadou a maintenu sa candidature⁸. Ce boycott explique, en partie, les résultats de l'élection au 2^{ème} tour : Mahamadou Issoufou a gagné avec 92,51 % des voix contre Hama Amadou avec 7,49 %. Dans quelle mesure le scénario de 2016 du boycott des élections par l'opposition peut-il se répéter en 2020 et avec quelles conséquences ?

En 2016, l'un des arguments principaux de COPA-2016 pour boycotter le 2^{ème} tour portait sur les soupçons de fraudes électorales : l'Organisation internationale de

la Francophonie (OIF) a organisé une mission de contrôle en décembre 2015 et janvier 2016 qui a en effet relevé des dysfonctionnements⁹. Une nouveauté des élections de 2020 est le fait qu'elles se tiendront pour la première fois avec un fichier électoral biométrique. En principe, la biométrie est censée renforcer la transparence des élections et éviter les doublons sur la liste électorale, les votes multiples, l'usurpation d'identité, etc. Or, l'audit réalisé par l'OIF du fichier biométrique a été rejeté en bloc par la CAP 20-21. En commentant le fichier, le communiqué de la coalition évoquait que « des élections mal organisées constituent toujours des sources de conflit et que la situation actuelle au Mali doit nous servir de leçon¹⁰ ». Ainsi, avant même la campagne présidentielle, censée commencer officiellement le 5 décembre 2020, la situation est déjà extrêmement tendue et conflictuelle, dans un contexte sécuritaire complexe : l'état d'urgence est proclamé dans trois régions sur huit : Diffa, Tillabéry et Tahoua, couvrant pratiquement un tiers du territoire du pays.

L'hypothèse du soutien d'Hama Amadou à un autre candidat de l'opposition

Au cas où la candidature d'Hama Amadou n'est pas validée par la Cour constitutionnelle, ce qui est fort probable, la question du leadership de l'opposition va se jouer probablement entre deux candidats : Mahamane Ousmane du Rassemblement démocratique et républicain, RDP-Tchendi (président du Niger entre 1993 et 1996) et Seyni Oumarou du Mouvement national pour la société du développement (MNSD-Nassara), arrivé en 2016 au premier tour avec 12,2 % des voix. C'est le soutien d'Hama Amadou à un de ces candidats qui pourrait être déterminant. Il est fortement probable qu'il l'accorde à Mahaman Ousmane, susceptible d'apporter à l'opposition les votes de la région de Zinder, l'une des plus peuplées au Niger. Dans cette hypothèse, sur huit régions (Niamey, Dosso, Tillabéry, Tahoua, Agadez, Maradi, Zinder, Diffa), au moins quatre voteraient pour l'opposition, puisque trois d'entre elles (Niamey, Dosso et Tillabéry) ont voté pour la candidature d'Hama Amadou en 2016¹¹, s'ajoutant à la région de Zinder,

bastion de Mahaman Ousmane. Albadé Abouba, candidat du Mouvement patriotique pour la république (MPR-Jamhuriya) est également à surveiller. Son parti a été créé en 2013 suite aux désaccords avec le MNSD de Seyni Oumarou. Albadé Abouba est une personnalité politique importante, il a été notamment le ministre de l'Intérieur à l'époque de Mamadou Tanja et ministre d'État, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage lors de la présidence de Mahamadou Issoufou. Sa candidature pourrait apporter des changements dans la répartition des votes : au second tour il pourrait soutenir le MNSD ou le PNDS. Ainsi, nonobstant les difficultés de l'opposition et ses divisions internes, la bataille est loin d'être gagnée pour Mohamed Bazoum, du PNDS-Tarayya, le parti au pouvoir.

De plus les principaux candidats représentent une génération qui a fait ses débuts à l'époque de Seyni Kountché (1974-1987) : tantôt en tant qu'étudiants, combattant le régime militaire, tantôt en tant qu'administrateurs ou cadres du régime. Les plus jeunes n'ont pas encore trouvé leur place pour concourir au même titre que les aînés, même si de nouveaux partis politiques continuent à se former.

Conclusion : vers une restructuration de la scène politique nigérienne ?

Ce texte montre que l'opposition au Niger, aujourd'hui essentiellement composée par différentes formations issues de l'ex-parti unique¹², est fragilisée. Néanmoins, ces divisions n'empêcheront probablement pas l'opposition de s'organiser et d'appuyer un candidat capable de rassembler face au PNDS-Tarayya. L'élection de 2020 symbolisera ainsi la restructuration de la scène politique nigérienne, processus lié à l'arrivée au pouvoir du PNDS-Tarayya en 2011 après des dizaines d'années passées dans l'opposition et/ou en coalitions de circonstance avec le MNSD-Nassara et ses alliés lors de la période 1990-2011. Cette élection sera aussi un indicateur de la capacité des institutions et des hommes politiques nigériens de collaborer pour éviter le pire des scénarios.



Photo page 7 : Vue de Niamey, capitale du Niger, depuis la rive droite du fleuve.

¹ Les élections législatives auront lieu le même jour que les élections présidentielles, le 27 décembre, alors que les élections communales et régionales seront organisées le 13 décembre 2020.

² [Code électoral du Niger](#).

³ L'affaire est connue au Niger en tant que « trafic des bébés ». Il s'agit ici d'un délit consistant à attribuer la maternité d'un enfant à une femme qui ne l'a pas mise au monde. Plusieurs hauts responsables ont été également impliqués et condamnés par la justice nigérienne. *Jeune Afrique*. « [Niger – Trafic de bébés : l'opposant Hama Amadou condamné à un an de prison ferme](#) », 13 mars 2017.

⁴ *Radio France internationale*. « [Niger: la justice rejette l'élection de Noma Oumarou à la tête du Moden Fa Lumana](#) », 30 septembre 2019.

⁵ *Agence France-Presse*. « [Niger: l'opposant Hama Amadou affirme « remplir » les conditions pour briguer la présidence](#) », 22 septembre 2020.

⁶ *Nigerinter*. « [Bazoum Mohamed et l'article 47 : un débat mort-né !](#) », 18 mai 2019.

⁷ *ActuNiger*. « [Élections : l'opposition lance une nouvelle Coalition pour une Alternance Démocratique \(Cap 20-21\)](#) », 2 septembre 2020.

⁸ Commission de l'Union africaine. « [Missions d'observation électorale de l'union africaine pour les élections générales des 21 février et 20 mars 2016 en République du Niger. Rapport final](#) ». juin 2016.

⁹ Organisation internationale de la Francophonie. « [Rapport de la mission d'information et de contacts. Élections présidentielle et législative au Niger 21 février et 20 mars 2016](#) », mars 2016, pp. 10-11.

¹⁰ Communiqué des coalitions politiques CAP 20-21 et Gayya Zabbe relatif à l'audit du fichier électoral biométrique, 13 septembre 2020.

¹¹ *The Conversation*. « [Au Niger, le président Issoufou a-t-il été élu 'comme on l'entend' ?](#) », 18 avril 2016.

¹² L'ancien parti unique, le Mouvement national pour la société du développement (MNSD), a été créé en 1989 dans le cadre de la politique de décrispation d'Ali Seybou, arrivé au pouvoir après la mort du général Seyni Kountché (1974-1987). En réalité, le MNSD remonte à la « Société de développement », mouvement créé par Kountché en 1982.

NOUVELLES ET ANNONCES

→ Bruno Charbonneau

participera à la conférence en ligne « [Turning the authoritarian tide : strategies for transforming responses to securitisation](#) » le 28 octobre prochain, organisée par le *Security Policy Alternatives Network*. Avec Jonathan Sears, il a aussi participé le 20 octobre en tant que conférencier invité à un atelier de consultation d'Affaires mondiales Canada dans le cadre de leur « évaluation rapide sur le Mali », pour repenser l'aide canadienne au Mali.

→ Tatiana Smirnova

a publié dans la revue *Politique africaine* « [La violence comme mode de régulation politique : La CASO et les mobilisations étudiantes dans le Niger des années 1990](#) ».

→ Maxime Ricard

a présenté « Élection présidentielle de 2020 en Côte d'Ivoire : perspective historique et mise en contexte » lors d'une réunion de travail organisée par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, le jeudi 22 octobre.

→ Diego Osorio

a organisé le webinaire du [CGIAR](#) dont l'enregistrement est disponible « [A Partnership Agenda for Climate Security](#) », le 1er octobre.

→ Marie-Eve Desrosiers

a co-organisé, en tant que titulaire de la Chaire de recherche en francophonie internationale sur les aspirations et mouvements politiques en Afrique francophone, la conférence « [Le racisme dans les institutions canadiennes](#) », le 15 octobre.



Patrouille de la MINUSMA au centre du Mali.

ÉQUIPE ÉDITORIALE

CO-RÉDACTEUR EN CHEF

Bruno Charbonneau

Directeur du Centre FrancoPaix

Professeur agrégé, Collège militaire royal de Saint-Jean

CO-RÉDACTEUR EN CHEF

Maxime Ricard

Coordonnateur du Centre FrancoPaix

Candidat au doctorat, Université du Québec à Montréal

RÉVISION

Yvana Michelant-Pauthex

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

Marie-Ève Desrosiers

Professeure agrégée, Université d'Ottawa

Cédric Jourde

Professeur agrégé, Université d'Ottawa

Mulry Mondélice

Professeur adjoint, Collège militaire royal de Saint-Jean

Marina Sharpe

Professeure adjointe, Collège militaire royal de Saint-Jean

CRÉDITS PHOTO

Couverture : Ebrahim HAMID / AFP

Page 2 : Ebrahim HAMID / AFP

Page 4 : Hind Mekki/Flickr

Page 8 : Adamaou Fodi Salahadine / Wikipedia

Page 11 : MINUSMA / Gema Cortes / Flickr

Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie.

CHAIRE RAOUL-DANDURAND | UQAM

C.P. 8888, Succ. Centre-Ville Montréal (Québec) Canada H3C 3P8

Tel. (514) 987-6781 | chaire.strat@uqam.ca | dandurand.uqam.ca

Retrouvez-nous sur Twitter : [@CFrancopaix](https://twitter.com/CFrancopaix) et [@RDandurand](https://twitter.com/RDandurand)

PARTENAIRE

